

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 15 to 18 September with corresponding events and moon phases.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Lists delivery times and routes to Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

L'acceptation du 4er numéro qui suit un abonnement fini, est considérée comme un réabonnement. — Prière de renvoyer ce 4er numéro, quand on voudra cesser de recevoir le Journal.

Cahors, 11 septembre 1861.

Peu de jours après la note-circulaire de M. Ricasoli, paraissait une brochure anonyme : l'Empereur, Rome et le roi d'Italie. Dans cet opuscule (dont notre dernier n° contient les passages les plus saillants), l'auteur présente Rome comme un foyer de conspirations contre le roi d'Italie, contre l'Empereur des Français, contre la civilisation.

Cette brochure ne pouvait manquer de fixer l'attention du monde politique. La haute portée que lui donnaient les journaux anglais et surtout la source qu'on lui attribuait, étaient des raisons bien puissantes pour l'accréditer.

Mais cette haute origine, italienne ou française, se trouve démentie par l'Indépendance belge qui prétend que la brochure est l'œuvre d'un sujet Sarde.

Quoi qu'il en soit, la sensation produite par cet écrit a été bien plus vive en Angleterre qu'en France, s'il faut en croire la Patrie :

- « Les journaux de Londres continuent d'être dupes, sinon d'une mystification, du moins d'une surprise, en attribuant une portée presque officielle à la brochure : l'Empereur,

Rome et le roi d'Italie. Le Morning-Post s'en occupe aujourd'hui, et le Times lui consacre un nouvel article. Nous croyons savoir que cette brochure est une œuvre toute individuelle. Si son auteur la écrite, comme le dit le Globe, moins pour l'Europe que pour la France et l'Italie, il s'est complètement abusé, car elle produit certainement beaucoup plus de sensation à Londres qu'à Paris, et même à Turin.

Le général Della Rovere vient d'être chargé du portefeuille de la guerre, à Turin. Pettinigo, le général, accepte la lieutenance de Sicile.

Rien ne justifie les dit-on sur la mauvaise santé du Pape. Des lettres particulières affirment, au contraire, que Sa Sainteté ne s'est jamais mieux trouvée.

Les nouvelles d'Italie sont toujours confuses et contradictoires. Tandis que les feuilles turinoises nous donnent comme presque finie la mission du général Cialdini dans les Deux-Siciles, on assure d'autre part qu'un grand nombre de bataillons ont dû être mis en mouvement pour empêcher Cipriano et Chiavone de faire jonction. On prétend que Chiavone est entré dans les Abruzzes.

L'assemblée du comitat de Pesth, dont les séances avaient été suspendues, est définitivement dissoute. Les pleins pouvoirs administratifs ont été donnés à un commissaire impérial.

A Varsovie, les séances du Conseil d'Etat ont été ouvertes par le lieutenant du royaume.

Une motion a été faite par un sénateur, d'annuler les confiscations exécutées en Pologne depuis vingt ans.

A Madrid, les démocrates, si on en croit une dépêche privée, se disposeraient à demander, par voie de pétition aux Cortès, le suffrage universel.

Les nouvelles des États-Unis sont vagues. Elles mentionnent alternativement des succès et des défaites pour les deux parties belligérantes. Ce qui paraît certain, c'est l'arrestation du maire de Washington, ainsi que la constitution en État séparé de la Virginie occidentale.

Des mesures sévères, nécessitées par les circonstances, ont été prises contre la presse américaine.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Varsovie, 8 septembre. Hier, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur un Te Deum a été célébré à la cathédrale catholique, par l'évêque suffragant.

L'ordre le plus parfait a régné dans toutes les Eglises. Les Israélites donnent des charivaris à ceux de leurs coreligionnaires qui continuent leur commerce pendant les fêtes juives.

CATTARO, 9 septembre 1861. — Les Turcs se concentrent à Trebigne. Les Monténégrins arment Grahovo de canons. Hier il y a eu une assemblée des chefs de tous les districts à Cettigne. On croit que les Monténégrins attaqueront bientôt.

Vienne, 9 septembre. Le cardinal primat de Hongrie est arrivé à Vienne.

assurément le Journal du Lot; ses collaborateurs, conservant toujours leur noble indépendance et n'écrivant que quand il leur convient de le faire, ne sauraient poursuivre d'autre but que d'exprimer leurs convictions et de rechercher la vérité.

Ce qui déplaît surtout au Courrier, c'est de voir qu'il a été devancé par le Journal du Lot, pour la critique de la nouvelle Histoire du Quercy. Laisser ainsi cueillir aux autres ce qu'il appelle la primeur du fruit, voilà ce qui trouble le Courrier et l'empêche de dormir. Mais songez donc que le champ de la critique et des nouvelles est ouvert à tout le monde. Qui vous empêche d'y glaner à votre aise et d'y chercher ces primeurs que vous enviez à vos rivaux? Pour caractériser l'effet qu'a dû produire le feuilleton du Journal du Lot, vous dites qu'on a servi avec une merveilleuse abondance la potion édulcorée au patient. En lisant ces expressions métaphoriques, les abonnés du Courrier, qui n'auront pas vu notre feuilleton, ne vont-ils pas croire que notre critique n'est qu'une censure sévère dirigée contre le livre de M. Périé? — Le Courrier ne craint-il donc pas que M. Périé ne l'accuse de lui servir une potion bien amère, en présentant sous de telles couleurs le feuilleton qui rend compte de son livre?

Notre critique de la nouvelle Histoire du Quercy n'est ni amère, ni malicieuse; et M. Périé lui-même, s'il veut bien la lire sans prévention, ne saurait avoir droit de s'en plaindre: comme c'est le devoir de tout critique impartial, qui se tient en dehors des petites passions, nous avons recherché dans l'ouvrage les qualités et les défauts, nous en avons fait ressortir le fort et le faible. Rendre compte dans un

Rome, 8 septembre. Ce matin, le Pape s'est rendu en grande cérémonie à Santa Maria di Popolo. La foule était immense, et, sur le passage du Saint-Père, elle a fait retentir l'air des plus bruyantes acclamations. On voyait partout flotter de nombreux drapeaux. Le Pape était très ému. L'enthousiasme n'a pas été moins grand, ni moins universel à sa rentrée au Vatican: C'était une véritable ovation.

Naples, 7 — La fête nationale a été splendide; il y avait affluence d'habitants de toutes les classes. Le soir, il y a eu grande illumination. La joie était universelle. On criait partout vive le Roi! vive Garibaldi! L'ordre a été parfait.

Florence, 8. — Suivant la Nation, le nombre des exposants dépassait 6,000.

L'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples a été célébré à Milan, Gènes et Naples sans désordres. Dans cette dernière ville, des acclamations enthousiastes ont salué les troupes.

Un dépêche de Messine, du 1, annonce qu'une réunion de Théologiens, tenue à Palerme, a déclaré dans ses conclusions, que le pouvoir temporel du Pape était incompatible avec la mission de l'Eglise catholique.

Nous lisons hier, dans une correspondance du Morning-Post, que l'Empereur a fait transmettre l'ordre aux autorités militaires françaises dans les Etats de l'Eglise, d'empêcher rigoureusement toute expédition de brigands pour l'Italie méridionale.

Le Morning-Post aurait pu mieux préciser la mission des autorités françaises, qui consiste, non à se mêler des actes d'administration intérieure dans les Etats pontificaux, mais à faire respecter l'intégrité du territoire du Saint-Siège et à établir la neutralité de ce territoire, en barrant la frontière au passage de toute bande armée. L. BONIFACE. (Constitutionnel.)

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU QUERCY

PAR M. RAPHAËL PÉRIÉ

En publiant son feuilleton du 4 septembre sur l'ouvrage de M. Raphaël Périé, le Journal du Lot n'avait certes pas l'intention d'aborder une polémique irritante. Il a rendu compte de cette nouvelle production avec le calme, la dignité, la franchise, la modération d'une plume indépendante, qui écrit sans flatterie comme sans rancune, dans le but unique de dire la vérité, en livrant au public les loyales appréciations d'une critique impartiale. C'était son droit et son devoir.

Nous ne pensons pas qu'il fût convenable d'entretenir encore une fois nos lecteurs sur ce même sujet. Les pages que vient de publier, dans son feuilleton, le Courrier du Lot, nous obligent d'avoir recours à la réplique. L'initiative que nous avons prise, en faisant connaître l'œuvre historique de M. Périé, blesse les susceptibilités de ce Journal. Il essaie de nous jeter un blâme; mais il le fait du reste si modestement qu'on entrevoit à peine le but réel et la vraie pensée de l'auteur de l'article. Le Journal du Lot ne saurait être atteint par cette petite guerre qu'on tente de lui faire; s'il relève la tête et prend la peine de répondre, c'est pour que le Courrier sache bien que nous avons des yeux pour voir, et que nous distinguons même de loin les traits hors de portée qu'on cherche à nous lancer.

Pour apprécier l'ouvrage de M. Raphaël Périé, le Courrier du Lot avoue son embarras. La maxime formulée par le poète législateur du Goût « La critique est aisée, mais l'art est difficile » ne peut à son gré se réaliser, quand il s'agit de juger l'œuvre d'un compatriote. Si la critique veut à la fois plaire à l'écrivain et dire la vérité, on comprend aisément, pour certaines œuvres, les difficultés de son rôle. Mais les obstacles ne sauraient arrêter la critique indépendante qui ne relève que de sa conscience et de son jugement, et qui, sans emphase et sans passion, sait faire la part méritée du blâme et de l'éloge. C'est dans cette voie de franchise et sérieuse critique, que s'efforce de marcher le Journal du Lot, quand il essaie de signaler à ses lecteurs une publication nouvelle.

L'embarras du Courrier du Lot augmente encore, lorsqu'il veut faire la critique de l'avant-dernier feuilleton du Journal du Lot. Il voudrait attaquer le Journal, il ne voudrait pas blesser l'auteur du feuilleton; mais comment concilier ces deux choses, à propos d'un article qui ne lui paraît pas donner beaucoup de prise à la censure? Il faut tenter pourtant.

Le Journal du Lot, dites-vous, s'exécute de bonne grâce, en publiant le compte-rendu du 1er volume de l'Histoire du Quercy par M. Raphaël Périé. Une telle expression a échappé, sans doute, à la rapidité de votre plume, car on ne peut affirmer qu'un Journal s'exécute que lorsqu'il lui arrive d'ouvrir quelquefois ses colonnes pour s'incliner devant les exigences d'un parti, ou qu'il sacrifie la vérité pour servir la cause de quelqu'intérêt particulier. Tel n'a jamais été

On écrit de Paris à *Indépendance Belge* :
 » La situation, je vous assure, continue toujours à être très tendue à Rome, et l'on m'affirme que l'on ne doit remplacer les régiments qui composent en ce moment la garnison française que parce que la position faite à nos soldats a littéralement mis leur patience à bout.
 » On parle d'une note qui sera envoyée par lord John Russell aux représentants diplomatiques de la Grande Bretagne à Turin, dans le but de bien témoigner de tout l'appui que prêtera au besoin le gouvernement britannique à M. Ricasoli, s'il était ébranlé par ses dissidences avec le gouvernement de l'Empereur, notamment au sujet de la question romaine.

(Le Temps.)

Revue des Journaux.

On lit dans le *Moniteur* :
 Le *Times* et d'autres journaux étrangers se livrent, à propos de la publication récente d'une brochure intitulée : *L'Empereur, Rome et le Roi d'Italie*, à des suppositions et à des commentaires dénués de tout fondement, et auxquels le gouvernement oppose un désaveu formel.

On lit dans le *Temps* :
 On nous assure que MM. de la Varenne et Léonce Dupont ont été les rédacteurs de la brochure *L'Empereur, Rome et le Roi d'Italie*.

Le *Journal des Pyrénées-Orientales* annonce que le 69^e régiment de ligne, en garnison à Perpignan, vient de recevoir l'ordre de se rendre à Rome pour y tenir garnison.

Si nos informations sont exactes, le 69^e et un autre régiment de ligne vont relever à Rome le 25^e et le 40^e qui y tiennent garnison depuis six ans au moins.

Ces changements dans les troupes d'occupation des Etats romains sembleraient indiquer que le gouvernement n'est point dans l'intention d'évacuer prochainement Rome.

Il ne serait point, en effet, admissible que l'on fit les dépenses coûteuses du transport par mer de deux régiments complets pour les rappeler quelques jours après.

Le corps d'occupation de Rome se compose aujourd'hui de 2 bataillons de chasseurs à pied, de 8 régiments d'infanterie de ligne, de 2 escadrons de hussards, de 5 batteries d'artillerie et de 2 compagnies du génie.
 Pendant la guerre de Crimée, il avait été réduit à une seule brigade d'infanterie. C'est en raison des complications survenues après la guerre d'Italie, et au moment de la campagne du général de Lamoricière, que furent envoyés successivement une nouvelle brigade et une deuxième division d'infanterie, la cavalerie et plusieurs batteries d'artillerie. E. Cadol.

On lit dans le *Pays* :
 L'*Espero* de Turin annonce en ces termes la création d'une institution de crédit agricole, dont il attribue l'initiative à l'Empereur Napoléon. Nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves.
 « Les efforts persévérants que fait l'Empereur Napoléon III pour assurer le bien-être des masses, vont être incessamment couronnés de succès. Sa Majesté consacre, dit-on, quelques heures par jour à l'étude

d'un projet financier et agricole d'une haute importance. Il s'agit de la création d'un *portefeuille communal* qui aura pour mission de prêter aux cultivateurs et éleveurs de bestiaux, à 5 %, sans grever en aucune manière d'hypothèque les propriétés des emprunteurs.

» On dit que ce projet est d'une simplicité extrême et d'une réalisation des plus pratiques. Nous attendons avec une impatience légitime la création de cette nouvelle institution de crédit, parce que nous sommes certains que ce n'est pas seulement en France qu'elle imprimera une impulsion à l'agriculture, mais qu'elle étendra encore ses bienfaits sur tous les pays étrangers et accomplira ainsi une œuvre réellement humanitaire.

En répondant à la critique que lui fait l'*Opinion nationale*, sur un article relatif aux affaires d'Italie, le *Constitutionnel* complète ainsi sa pensée :

» Pourquoi sommes-nous allés en Italie dans l'année 1859 ? Pour deux graves raisons. Parce que le développement excessif de la domination étrangère en Italie était un danger chaque jour plus imminent pour nous et pour l'Europe. L'équilibre était de ce côté si précaire, si vacillant, si boiteux, qu'on peut dire sans hyperbole qu'il n'existait plus que de nom. La France ne pouvait pas oublier que de la présence des étrangers en Italie, de leurs usurpations insatiables et de leurs envahissements indéfinis, étaient nées des luttes séculaires, des convulsions périodiques, des ébranlements perpétuels de la paix générale ; elle ne pouvait pas oublier les traditions constantes de son histoire, rester sourde aux impérieux enseignements de son passé. Le moment était venu de renouer la politique de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, cette politique qui a été de tous les temps et de tous les régimes, parce qu'elle répond à un intérêt vital de notre pays. Ainsi avons nous fait, et plus heureux que nos pères qui ont arrosé de tant de sang inutile les plaines de l'Italie, par Magenta et par Solferino, par ces deux coups irréparables portés à l'Autriche, nous avons raffermi l'équilibre du monde politique, nous avons fermé un ulcère européen depuis des siècles ouvert et saignant.

» La seconde raison de cette guerre, si obstinément mal comprise par quelques-uns, a été un sympathique, un irrésistible et à coup sûr légitime intérêt pour l'Italie elle-même, noble, belle et généreuse contrée, toujours gémissante, toujours esclave, éternelle proie des tyrannies du dedans, et qui par le secours du bras de la France, allait renaître enfin aux joies d'une existence nationale.

» Rendons-lui avant tout cette justice, c'est qu'elle a virilement usé de cette indépendance dont elle jouissait pour la première fois depuis des siècles. Elle a montré qu'elle en était digne, que l'heure de son émancipation était bien venue, qu'elle était mûre pour le périlleux exercice de la liberté politique ; elle a fait mentir tous les pronostics injurieux, toutes les espérances malveillantes de ses colomnieurs, et confondu irrévocablement ces humiliaires adages qui avaient cours sur elle dans le monde : *Il y a une Italie, mais il n'y a pas d'Italiens*.

» Rendons aussi cette justice au gouvernement français, c'est que cette indépendance à laquelle il avait si activement et si généreusement coopéré, il l'a respectée avec une entière sincérité et un irréprochable désintéressement. Il a donné des conseils, il a tracé des solutions, il a marqué à la lettre les

voies qui lui paraissaient les meilleures à suivre. En dépit de ces conseils, l'Italie a écouté ses propres et seules inspirations, l'Italie n'a obéi qu'à sa volonté ; nous l'avions rendue à elle-même ; notre devoir était de la laisser agir d'elle-même ; ce devoir a été rempli par nous dans toute sa plénitude et nous n'avons jamais tenté, jamais prétendu substituer au rôle de conseiller et d'ami celui de protecteur ; notre alliance est restée franche, cordiale, sans arrière-pensée d'ambition ou d'orgueil, sans qu'une apparence d'immixtion égoïste, sans qu'une velléité d'arrogante tutelle en altérât la pureté.

» Mais d'autre part, nous sommes une puissance catholique, vraiment, librement, nationalement catholique, conservant dans le vaste sein de la grande famille catholique notre autonomie ecclésiastique et religieuse, catholique, en un mot, du catholicisme de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV, du catholicisme de Bossuet. A ce titre, et par notre conscience, et par notre intérêt religieux, et par nos traditions, nous étions nécessairement commis à la garde du chef de la catholicité, du Souverain-Pontife.

» Oserait-on nier la force, la sainteté, la nécessité, l'urgence de ce devoir ? Non, assurément. Alors que reste-t-il à se demander ? C'est si ce devoir est rempli, entièrement rempli, ou si nous l'éternisons de gaité de cœur, sans manifester ni pressante obligation. Eh bien ! nous en appelons à tout esprit sensé et à toute conscience sincère : ce devoir que nous ne pouvions pas décliner n'est pas encore rempli. L'Italie recèle dans son sein des germes divers et tous plus actifs qu'on ne le croit en France, elle est agitée par les menées bourbonniennes, par les menées mazziniennes ; de graves éventualités peuvent y éclater soudain, des crises redoutables peuvent s'y produire à l'improviste ; dans cette situation inquiète, brouillée, orageuse, qui n'est pas d'aujourd'hui, pas même d'hier, mais qui date de plusieurs mois, et à laquelle la sagesse du plus clairvoyant politique serait hors d'état d'assigner un terme (ce terme pouvant arriver demain, comme se faire attendre des années) ; dans cette situation si surchargée de périls, si nous avions quitté Rome, nous catholiques, nous ne l'aurions pu faire sans remords, sans appréhension sur les conséquences de notre départ prématuré, dont les événements auraient peut-être fait une désertion coupable. Nos soldats éloignés dans un moment d'apparente et perfide tranquillité, la Papauté courant le risque de sombrer tout à coup, malgré les vaillants et sincères efforts de ceux qui auraient pu nous relever à Rome dans notre poste d'honneur !

» Nous n'ignorons pas que cette tâche, si complexe, si rude, si délicate, parfois même douloureuse, expose le gouvernement français aux ingratitude, aux plaintes, aux réclamations des ultrà des deux partis ; la raison de la France ne se laissera pas troubler par des clameurs irréflectées, la politique impériale n'en sera pas émue. L'Empereur a tout fait pour l'indépendance italienne, et tout fait pour la sauvegarde du Souverain-Pontife. A l'une et à l'autre de ces deux grandes causes, à l'un et à l'autre de ces intérêts sacrés, il a donné des gages multipliés et éclatants d'une sympathie égale, et l'Empereur a bien fait ; voilà notre pensée, puisqu'on l'accuse de n'être pas claire.

Le journal *la Seybouse*, de Bone, a reçu un premier avertissement dont voici le texte :

« Le préfet du département de Constantine, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

livre de M. Raphaël Périé, notre antagoniste est parfaitement de notre avis : il lui reproche sans ménagement de parler beaucoup trop de lui, de se mettre trop fréquemment en scène dans le cours de ses récits : Il en hérit même sur notre critique, et il rappelle au nouvel écrivain quercynois, et pour cause, qu'il sied mal à l'historien de faire un *redondant étalage de ses principes politiques ou sociaux*.

Pour le défaut que nous avons relevé en terminant notre critique, — lorsque nous disions que l'éloge de quelques illustrations de ce siècle pourrait être mieux placé que dans le cours du récit des temps anciens, — notre adversaire serait de notre avis, s'il avait parcouru l'ouvrage avec la même attention que la préface. Ce n'est pas seulement dans le rapide tableau de l'introduction que l'auteur exalte les hommes célèbres de notre époque. Il en est qui se trouveront peut-être étonnés de voir figurer leurs noms au milieu des événements des premiers siècles du Christianisme. Nous ne croyons pas qu'on puisse reconnaître là une des qualités d'un écrit historique.

Si le *Courrier du Lot*, en finissant son essai de critique, trouve un peu trop brusque la conclusion de notre feuilleton du 4 septembre, c'est qu'il lui donne un sens et une étendue qu'elle n'a pas, qu'elle ne saurait avoir. Nous n'avons pas prononcé le dernier mot sur l'ouvrage de M. Périé, puisqu'il n'a paru que le 1^{er} volume ou la première partie de son histoire. Nous n'avons apprécié que ce volume, en le jugeant à un point de vue général. Il n'en est pas d'une histoire comme d'un poème ; quand un livre assez volumineux embrasse une série de plusieurs siècles, le critique est en mesure de prononcer, avant que les autres vo-

» Vu l'article 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852 ;

» Vu l'article publié par le journal *la Seybouse* dans son numéro du 10 août 1861, commençant par ces mots :

« L'article du *Siecle* auquel nous avons répondu... »
 » Considérant qu'en affirmant dans cet article qu'en Algérie « l'administration n'aime ni n'estime le » colon ; qu'elle ne se confond pas avec lui et ne voit » pas au delà de son existence propre, » le journal *la Seybouse* diffame l'administration tout entière et cherche à déconsidérer ses agents dans l'exercice de leurs fonctions ;

» Vu la dépêche de S. Exc. M. le maréchal, gouverneur général, en date du 22 août courant :

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné au journal *la Seybouse* dans la personne de M. Olivier, signataire de l'article sus-visé, et de M. Dagand, propriétaire-gérant dudit journal.

» Art. 2. Le sous-préfet de l'arrondissement de Bone est chargé du présent arrêté.

Constantine, le 26 août 1861.

Le Préfet,

Signé : LAPAINE.

Pour extrait : LAYTOU.

Chronique locale.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE DES FOURRAGES.

L'adjudication du service des Fourrages à la ration qui devait avoir lieu le 9 septembre est remise au lundi 16 du même mois.

Les personnes qui, à la séance du 30 août, auraient été exclues pour n'avoir pas présenté en temps utile, leur déclaration d'intention de prendre part au concours, pourront être admises à l'adjudication du 16 septembre, si elles ont fait connaître, avant le 10, leur intention de soumissionner. La Commission d'adjudication se réunira le 12 pour statuer sur ces nouvelles déclarations.

Le 5 septembre 1861.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Un examen pour l'admission de stationnaires-surnuméraires dans l'Administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 4 novembre, 1861, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1^o Demande indiquant la ville dans laquelle ils désirent concourir ;
- 2^o Acte de naissance dûment légalisé ;
- 3^o Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé ;
- 4^o Certificat constatant sa libération définitive du service militaire, pour les candidats qui, en raison de leur âge devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée.

vons que l'en remercie sincèrement et nous en réjouir. Son collaborateur n'attaque pas notre feuilleton dans ses points essentiels, ni pour le fond, ni pour la forme : il lance néanmoins en courant quelques petits traits, qui effleurent à peine notre critique, et qu'il nous sera très-facile de repousser rapidement.

Le *Courrier du Lot* n'est pas encore prêt, nous dit-il, pour juger et analyser la nouvelle histoire : il veut attendre que tous les volumes aient paru ; il lui faut l'étude et la méditation. Il déclare que M. R. Périé a les droits les plus complets à une critique sérieuse. La première raison qu'il en donne, c'est que M. Périé, par sa position de bibliothécaire de Cahors, doit se trouver plus à même que tout autre écrivain, de répondre au titre d'historien quercynois ; — la seconde est la récente libéralité du Conseil général, qui vient de lui accorder, à titre d'encouragement, une subvention de mille francs. Nous acceptons volontiers la première raison, et par là même que M. le bibliothécaire a eu, depuis trente ans, sous sa main, tous les documents relatifs à l'histoire du Quercy, on est en droit d'exiger de lui, encore plus que d'un autre, les qualités de l'historien : c'est précisément pour ce motif que nous avons fait de son premier volume une critique réfléchie et sérieuse.

Quant à la libéralité du Conseil général, nous ne croyons pas qu'on puisse la revendiquer comme un titre de premier ordre en faveur du mérite de l'œuvre de M. le bibliothécaire de Cahors ; car le jour-même où l'on vota des fonds pour lui venir en aide dans l'impression de son ouvrage, le *Journal du Lot* déclara (et il n'a pas été contredit) que le premier

volume, déjà imprimé depuis quelque temps, n'avait été communiqué qu'aux trois membres de la commission chargés d'examiner cette histoire. On ajoute même que les précautions étaient prises pour que le volume imprimé ne pût tomber en d'autres mains. Le Conseil général a été touché par le *res angusta domi*, la gêne domestique, dont parle le poète latin, et que faisait valoir sans déguisement l'écrivain quercynois ; il a voulu encourager un homme qui s'est livré à de longues recherches pour l'instruction de ses compatriotes. Un encouragement aux lettres est toujours louable, et l'on ne peut qu'en remercier le Conseil général. Mais son jugement ne saurait être un obstacle à la liberté de la critique.

En rappelant une des principales qualités de l'historien, l'art de peindre en racontant pour intéresser le lecteur, nous avons cité Thucydide, Xénophon, Tite-Live, Tacite, Bossuet. Ces citations ne paraissent pas convenir au *Courrier du Lot*. Croyez-vous donc que nous ayons eu la pensée d'établir quelque comparaison entre ces historiens de premier ordre et l'historien quercynois ? Croyez-vous donc qu'en écrivant les noms immortels de ces princes de l'histoire, nous ayons voulu présenter un idéal que doit réaliser l'historien ou l'annaliste de notre petite province ? Ce sont des modèles que nous avons proposés ; et quelque modeste que soit le rôle qu'aspire à jouer un écrivain, il ne doit pas moins, s'il a la prétention de bien écrire, chercher à imiter, au moins de loin, ces sublimes modèles dans l'art de peindre les hommes et les choses.

Pour les défauts proprement dits qu'il faut éviter dans l'histoire et que nous avons relevés dans le

lumes aient paru. Il nous a semblé que cette première publication offre plutôt le caractère d'un livre d'annales, que d'une histoire proprement dite. Cette conclusion, loin d'être brusque, découle naturellement de la discussion, comme la conséquence du principe, ou l'effet de la cause. Si un écrivain, sans être un historien original, un véritable historien, peut revendiquer le titre d'un bon annaliste ou d'un chroniqueur, n'est-ce pas avoir une bonne part dans le domaine des productions de l'intelligence ? Si l'on peut bien occuper un rang secondaire, n'est-ce pas plus honorable et plus beau que d'aspirer témérairement à s'élever trop haut ? « *Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier.* »

Ici se terminent les observations du *Courrier du Lot* ; ici doit s'arrêter notre réponse. Qu'il nous suffise d'ajouter en finissant : Les petites luttes de Journal ne sont guère de notre goût ; car elles dégènerent le plus souvent en discussions mesquines et personnelles, qui ne sauraient intéresser ni instruire des lecteurs sérieux. Il ne sied pas à la dignité de la presse périodique de descendre aux petites rancunes. Pour nous, qui n'écrivons qu'à notre loisir et lorsqu'il nous convient de prendre la plume, avec l'indépendance de l'homme qui n'a recours à la publicité que pour exprimer ses pensées et ses convictions intimes, nous ne prenons jamais l'initiative pour entrer dans les discussions passionnées du polémiste. Si l'on nous provoque, nous usons du droit de légitime défense, et nous acceptons la lutte, sans crainte et sans faiblesse, avec le calme inaltérable que donne une conscience droite et l'amour de la vérité.

X*** Le gérant, A. LAYTOU.

5^e Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la Direction Générale des Lignes Télégraphiques (bureau du personnel), rue de Grenelle-St-Germain n° 103;

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscriptions, ouverts dans les préfectures et à Paris, seront clos le 22 septembre à 4 heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de vingt ans au moins et de vingt-huit ans au plus. — Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les anciens militaires ayant au moins sept ans de service effectifs.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1^o Ecriture très-lisible ;
- 2^o Rédaction correcte ;
- 3^o Dessin linéaire ;
- 4^o Arithmétique, jusques et compris les proportions ;
- 5^o Notions élémentaires de géométrie de physique et de chimie, en ce qui concerne seulement la composition des piles électriques ;
- 6^o Géographie.

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, et l'italien, sera prise en considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de leur admission ou non admission à l'examen, dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Les candidats qui n'auraient pas encore satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée seront autorisés à se présenter à l'examen s'ils ont atteint leur 20^e année au 31 décembre prochain. Ils sont en outre prévenus que désormais le stage des surnuméraires se fera à Paris, l'importance toute exceptionnelle de cette ville offrant plus facilement les moyens de s'initier rapidement à tous les détails du travail de la transmission des dépêches.

MM. les Maires du département sont priés de donner au présent avis toute la publicité possible.

Le Préfet du Lot,
MONTOIS.

TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS.

AVIS.

M. le Président du tribunal de première instance de Cahors a l'honneur de prévenir MM. les Maires de l'arrondissement que, ne jouissant pas de la franchise à leur égard, il est dans la nécessité de refuser les lettres et dépêches qu'ils lui adressent journellement. Par suite, ces lettres et dépêches sont renvoyées à la direction générale des postes, à Paris, bureau des rebuts ; elles ne reviennent que longtemps après au destinataire, ce qui cause un grand dommage aux intéressés.

MM. les Maires sont donc invités à prendre une toute autre voie pour correspondre avec le Président, et aigraient sagement en s'adressant à M. le Procureur impérial.

LÉGION D'HONNEUR.

AVIS.

Le Receveur général du Lot prie de nouveau MM. les Membres de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire de vouloir bien se présenter, le plus tôt possible, à la Recette des finances de leur arrondissement pour retirer les certificats d'inscription, et se faire payer ensuite du semestre échu le 1^{er} juillet dernier.

Le dénombrement quinquenal de la population, effectué en 1861, a donné, dans le département du Lot, les résultats suivants :

SEXE MASCULIN.		
Garçons.	75,153	146,940
Hommes mariés.	63,768	
Veuves.	8,019	
SEXE FÉMININ.		
Filles.	70,319	148,602
Femmes mariées.	63,225	
Veuves.	15,058	
Total général.		295,542
La population, d'après le dénombrement de 1856, étant de.		293,733
Il y a une différence, en plus, de.		1,809

Un Inspecteur des prisons du département du Lot vient d'être nommé. Sa résidence est à Cahors.

La levée de la boîte pour Gourdon, Brives, Périgueux et Limoges, a lieu à huit heures du soir.

On nous écrit de Cabrerets :
Dimanche dernier, un enfant de douze ans se baignait dans le Célé. Il ne savait pas nager et comme il s'était laissé aller à un endroit où la rivière a deux mètres de profondeur, il s'y serait infailliblement noyé, si les cris poussés par les personnes qui le voient disparaître sous l'eau n'avaient attiré le sieur Marty (Louis), qui s'est jeté à l'eau sans hésiter et a été assez heureux pour en retirer l'imprudent enfant.

On nous écrit de Ste-Colombe :
Mardi dernier, deux enfants, à peine âgés de huit ans, se lavaient les pieds au bord d'un étang large et profond. L'un deux glisse et tombe à l'eau. Son camarade veut le saisir mais il est aussi entraîné.

Aux cris poussés par les personnes témoins de l'accident, le sieur Lestrade, qui travaillait à 200 mètres environ de l'étang, accourt à la hâte, se jette à l'eau, mais des deux enfants qu'il retire, l'un avait déjà cessé de vivre.

Un incendie éclaté le 6 courant dans la maison du sieur Domecq, chevrier, à Gourdon. Les pompiers accourus aussitôt, se sont promptement rendus maîtres du feu.

La perte est évaluée à 2880 fr. La maison était assurée.

M. Cagnac, notre compatriote, greffier à Grisolles, vient de faire à Toulouse une expérience tendant à éviter la rencontre des trains entre deux stations et sur une seule voie. Le résultat qu'il a obtenu, en présence d'hommes compétents, l'a engagé à demander à la Compagnie des chemins de fer du Midi l'autorisation de faire à ses frais l'expérience.

Une preuve évidente, du bien-être dont jouissent nos populations, c'est l'éclat inaccoutumé avec lequel chaque commune célèbre, cette année, sa fête patronale.

Nous avons eu occasion de rendre compte des fêtes de Gourdon, Salviac, Cazals, Payrac, des diverses paroisses de la ville de Cahors, etc. Dimanche dernier, c'était le tour de la ville de Luzech. Nous devons déclarer qu'elle a égalé sinon surpassé en splendeur toutes celles des autres communes du département.

Luzech a le privilège d'attirer, chaque année, dans ses murs, à l'occasion de sa fête votive, un grand nombre de population. Mais jamais les visiteurs n'avaient été aussi nombreux que cette année. C'est que le programme des fêtes avait été bien conçu, et que les commissaires avaient eu le soin de lui donner une grande publicité. Assaut d'armes, sous la direction de M. Fouissac, mât de cocagne, course aux canards, bal, feu d'artifice, ascension d'un ballon, illuminations, tel était ce programme. Il a été complètement rempli à la satisfaction générale de la foule de curieux qui s'y était donnée rendez-vous.

TAXE DU PAIN. — 10 septembre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 4^o 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 4^o 20^c; 2^e catégorie, 4^o 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 4^o 15^c; 2^e catégorie 4^o 05^c.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 sept. 1861.
9 Versements dont 4 nouveaux... 4,226^o »
6 Rembour^s dont » pour solde... 4,538
Pour la Chronique locale: LAYTOU.

Départements.

Dordogne. — Le Périgord, journal de la Dordogne, a reçu de Valparaiso la lettre qu'on va lire, portant la signature de Sa Majesté Orélie-Antoine 1^{er}, roi des Araucaniens, souverain de fraîche date :

« Monsieur le rédacteur,
J'ai l'honneur de vous faire part de la fondation d'un royaume monarchique constitutionnel en Araucanie et de mon avènement au trône de cet Etat sous le nom d'Orélie-Antoine 1^{er}, avec hérédité à perpétuité

en faveur de mes descendants, et à défaut de mes descendants en faveur des autres lignes de ma famille que je désignerai.

» Ma dynastie et mon avènement ne peuvent être efficaces qu'avec le concours de mes compatriotes. Dans ce but, je fais un appel à votre nation pour solliciter une souscription nationale destinée à faire face aux premières dépenses, pour réunir une première force de terre et de mer, afin de faire respecter les lois et les autorités de mon royaume, et enfin pour m'aider à fonder un peuple français dans tout le sud de l'Amérique sous le nom de Nouvelle France, indépendant de tout autre, avec droit d'autonomie, sous ma dynastie.

» En ma qualité d'ancien avoué à Périgueux, et surtout d'enfant du Périgord, je viens, monsieur vous prier d'appuyer par la voie de votre estimable journal la souscription nationale que je demande à la France pour les causes ci-dessus mentionnées, il ne faut pas oublier de faire valoir les intérêts qu'il y a pour la France de fonder un peuple français dans le sud de l'Amérique, et surtout la facilité de communication qu'il y aura par la ligne de vapeur que j'établis de Bordeaux en Araucanie, par le détroit de Magellan et tous les ports du sud de l'Amérique.

» Dans le cas où vous ne pourriez pas ou ne voudriez pas soutenir la souscription nationale et ma dynastie, je vous prierais de ne pas m'être contraire.

» En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie, monsieur le rédacteur, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée,

» P. O.-A. DE TOUNENS.
Valparaiso, le 18 juillet 1861.

» P. S. Il faut tout simplement faire valoir les moyens que vous jugerez convenables à ma dynastie. Il me semble que toute la presse française devrait être unanimement en ma faveur.

On voit, ajoute spirituellement le *Phare de la Loire*, par la publicité donnée à cet appel, que nous répondons aux prévisions de Sa Majesté Araucanienne ; en sa qualité d'ex-officier ministériel, Orélie Antoine 1^{er} doit d'ailleurs inspirer toute confiance, quand ce ne serait qu'à ses anciens clients.

Haute-Garonne. — Le sacre de Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, a eu lieu ce matin dans l'église du Calvaire, ainsi que nous l'avions annoncé. Une foule considérable assistait à cette imposante cérémonie.

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome.
M. le duc de Grammont est arrivé le 7 à Rome, où il s'est rendu pour présenter au pape ses lettres de rappel. Le nouvel ambassadeur de France à Vienne ne restera que peu de jours à Rome, et il se rendra encore dans le courant du mois à Vienne, en passant par Paris. (Havas.)

Rome, 7 septembre.
Le *Journal de Rome* déclare dans sa partie officielle que les passages de la note du baron Ricasoli, relatifs à Rome, sont calomnieux et qu'il n'est pas de la dignité du Saint-Siège de répondre pour en démontrer la fausseté.

Le gouvernement pontifical fait appel aux représentants des puissances étrangères à Rome et à la loyauté de l'armée française, pour constater la fausseté des insinuations contenues dans la note du baron Ricasoli.

Rome, 8 septembre.
Le général de Goyon a ordonné de repousser par la force toute tentative d'invasion des Piémontais dans les localités occupées par les troupes françaises.

Turin, 8 septembre.
Le général della Rovere est nommé ministre de la guerre. Le général Pettinengo est nommé lieutenant du roi en Sicile.

— On dément la nouvelle du prochain mariage d'une princesse de Savoie avec un infant de Portugal. (Havas.)

— Les funérailles de M. Lannoy, ministre de Belgique à Turin, ont eu lieu avec solennité. Les ministres, les membres du corps diplomatique, les officiers de la maison royale, des dignitaires, des membres de la municipalité, des détachements de la garde nationale et de la troupe y ont assisté.

— La *Gazette officielle* a reproduit l'Adresse de la congrégation centrale de Vénétie à l'empereur d'Autriche, pour réclamer la diminution des frais insupportables occasionnés par les logements militaires.

Cette Adresse constate que six cents communes sont soumises à cette charge qui n'en frappait que trente-six auparavant. Les exigences militaires dépassant les prescriptions de la loi, les autorités communales seraient astreintes à donner leur démission.

— Une lettre du commandant de Castellamare, publiée dans *El Popolo Italia*, confirme que le débarquement des Anglais n'a eu pour but que des manœuvres militaires. L'emprunt italien est à 71 48.

— D'après une lettre de Turin, Garibaldi serait attendu par ses anciens compagnons d'armes, sur la frontière romano-napolitaine, où un coup de main est imminent. (Havas.)

AUTRICHE.

Vienne, 6 sept. Hier à deux heures de relevée, il y a eu chez l'archiduc Reynier, une conférence de ministres à laquelle ont assisté également le chancelier de Hongrie, comte Forgach, et le ministre Maurice Esterhazy.

— Conformément à la proposition de sa commission, la Chambre des députés du Reichsrath a résolu de ne point engager de débat au sujet du projet de loi sur l'organisation judiciaire qui lui a été soumis par le gouvernement. (Ost-Deutsche-Post)

— 7 sept. — L'Empereur François-Joseph rentrera ici demain : à midi, Sa Majesté recevra l'adresse de la chambre des députés. (Havas.)

HONGRIE.

Pesth 7. — Le comitat de Pesth est définitivement dissous ; les fonctions de l'obergespan sont suspendues ; un commissaire royal est revêtu des pleins pouvoirs administratifs. (Havas.)

PRUSSE.

La *Gazette de Carlsruhe* annonce que les débats de l'affaire Oscar Becker, accusé, comme on sait, d'une tentative de meurtre accomplie sur la personne du roi de Prusse Guillaume 1^{er}, commenceront devant les assises de Bruchsal, lundi 23 septembre. (Havas.)

ALEMAGNE.

On parle chaque jour à Berlin de nouveaux visiteurs illustres qui doivent assister aux manœuvres du Rhin. On annonce que le grand-duc Constantin et le duc Osthotland arriveront ici sous peu, pour se rendre au château de Romath, près de Desseldorf, où résidera le Roi.

La souscription pour la flottille allemande prend une extension à laquelle on ne s'attendait pas. Dans toutes les parties de l'Allemagne, même en Hanovre, on fait des collectes pour la création de cette flotte, dont le commandement serait donné à un officier nommé par la Prusse. Les cinq principales villes de Prusse, Berlin, Breslau, Königsberg, Danzig et Cologne, réuniront chacune une somme de 100,000 thalers, qui sera mise à la disposition du ministre de la marine. Dans tous les établissements publics, on a placé des boîtes pour cette collecte, et il est probable que le produit de cette souscription dépassera même celui de la souscription de 1849. (Havas.)

ESPAGNE.

Madrid, 8 sept. — Le conseil de guerre de Loja est parti pour Malaga.

Le ministre Sarde s'est rendu à la Granja pour avoir avec les ministres une conférence relativement à la question des archives des consulats napolitains.

S'il faut s'en rapporter à une dépêche privée de Madrid les démocrates se disposeraient à demander au cortès, par voie de pétition, le suffrage universel.

On assure que le duc et la duchesse de Montpensier ont acheté à Madrid le palais de la reine-mère. (Havas.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

10 septembre.

Les ministres se sont réunis en conseil, au ministère de la justice.

— S. E. M. le maréchal Niel s'est rendu à Biarritz auprès de l'Empereur.

— On écrit de Biarritz au *Moniteur* :
« L'Empereur et l'Impératrice, depuis leur arrivée ici, vivent très retirés. Mme la comtesse de Montijo est arrivée hier à la villa Eugénie, venant de Madrid.

» Mme la duchesse de Berwick est aussi ici avec les enfants de Mme la duchesse d'Albe. On voit tous les jours des enfants jouer sur la plage avec le Prince Impérial, dont tout le monde admire la gentillesse et la vivacité.

» Le général Marchesi, chargé par la reine d'Espagne de venir complimenter l'Empereur et l'Impératrice, a été reçu à la villa Eugénie.

» L'Empereur a travaillé ce matin avec le ministre d'Etat qui vient d'arriver à Biarritz.

— M. le comte de Persigny, en ce moment à Biarritz, est attendu aujourd'hui jeudi à Paris.

— M. le contre-amiral Bonnard, nommé gouverneur et commandant en chef en Cochinchine, en remplacement de M. le vice-amiral Charner, a quitté Paris ce matin, pour aller s'embarquer à Toulon.

— Un journal annonce qu'il circule dans Paris une pétition au Sénat dans le but de réclamer l'intervention de ce corps politique pour déterminer le gouvernement français à évacuer Rome. Cette nouvelle est de la plus complète inexactitude.

Le Conseil général des Deux-Sèvres a adopté à l'unanimité la proposition de créer un évêché dans le département. Le siège de Niort relèverait de l'archevêché de Bordeaux.

— L'écrit de M. de La Guéronnière sur la question romaine paraîtra sous peu de jours à la librairie Didot.

— On parle d'un projet de décret destiné à modifier la loi sur les boissons, notamment en ce qui concerne l'exercice chez les débitants qui seraient remplacés par une taxe.

— Une dépêche télégraphique du ministre de la guerre au gouverneur de l'Algérie annonce que l'Empereur a signé le 23 août, au camp de Châlons, des décrets instituant dix-huit nouvelles communes en Algérie. On voit que le mouvement colonial ne se ralentit pas.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Voici quel a été le mouvement de la population de Paris et du département de la Seine depuis le recensement quinquennal de 1856 et constaté par le recensement qui vient d'avoir lieu en 1861. La population du nouveau Paris agrandi, divisé en 20 arrondissements et 80 quartiers, est de 1,696,000 habitants. Voici en outre les chiffres pour le département de la Seine.

Recensement de 1861. 1,953,000 individus
Recensement de 1856. 1,729,419 id.
Différence, en plus, en
1861..... 225,581 id.

L'augmentation comme on le voit est énorme.

— La commune de Mélicourt (Eure) vient d'être douloureusement impressionnée par la mort de son curé, M. l'abbé Goater, qui a succombé vendredi dernier à une attaque d'hydrophobie. Voici les renseignements que le *Courrier de l'Eure* a recueillis sur cet évènement :

Il y a environ cinq semaines, M. l'abbé Goater, se trouvant chez le sieur H..., aubergiste à Mélicourt, fut mordu à la lèvre par un chien qu'il voulait caresser. Cet animal, devenu tout à coup furieux, s'était également jeté sur son maître au moment où il l'enfermait dans son écurie. On se rappela alors que cette bête avait été mordue un an auparavant par le chien d'un boucher de Verneuses ; mais il ne s'était manifesté chez elle aucun symptôme qui pût croire qu'elle était enragée.

Le lendemain, le sieur H... la faisait abattre ; mais, au lieu de se faire traiter selon les conseils de la science, le curé de Mélicourt se bornait à aller à l'Aigle prendre des breuvages chez un empirique, en compagnie du sieur H... et de la femme de ce dernier, qui auraient été, dit-on, également mordus.

Dans la journée du 25 août, l'abbé Goater fut pris des premiers symptômes de la terrible maladie à laquelle il devait succomber. Le plus remarquable était une telle horreur des liquides que l'aspect de l'eau ou de la tisane déterminait chez ce malheureux d'effroyables convulsions. Enfin, après cinq jours d'horribles souffrances, il succombait aux atteintes de l'hydrophobie la mieux caractérisée.

— On a trouvé sur la plage, à Ostende, ces jours derniers, une bouteille dont la cire, corrodée par l'action de l'eau, indiquait un assez long séjour dans la mer. Dans la bouteille était la note suivante : « Le *Washington*, 3 juillet, sur le point de sombrer. Le capitaine mort le 2 juillet ; le lieutenant près de mourir. Le navire ne peut tenir la mer plus d'une heure et

demie encore. — Lieutenant Cringle et quatre matelots. »

— M. Bertrand Delorme a trouvé récemment dans le Velay un *corindon bleu* d'une valeur de 1 million 500,000 francs.

Il pèse 34 grammes, soit 65 carats, en faisant le carat égal à g. 0,2055. Cette pierre précieuse, très rare, est d'un bleu indigo ; ce qui ajoute surtout à la valeur de celle-ci, c'est qu'elle est enrichie d'un *astérisme*.

Ce saphir peut être considéré comme unique dans les collections aussi bien que dans la joaillerie ; on l'évaluerait à 1,361,250 fr. sans l'*astérisme*. Mais son éclat, rehaussé de ce remarquable phénomène, en porte la valeur à 1, million 500,000 fr.

On appelle *astérisme* certaines dispositions des cristaux intérieurs de la pierre, qui reflètent les rayons lumineux de façon à la faire paraître remplie de petites étoiles. (*Patrie*.)

— On écrit d'Angoulême, le 6 septembre : « Un déraillement qui, heureusement, n'a eu aucune suite fâcheuse, est arrivé hier, par suite de la rupture d'un bandage de roue, près des Couteaubières, commune de Mouthiers, au train-poste parti de Bordeaux à cinq heures cinquante minutes du soir, se dirigeant vers Paris. Les voyageurs n'ont senti qu'une légère secousse et aucun d'eux ne se serait douté du déraillement si le train n'eût été arrêté. »

Prévenu par le télégraphe, M. le chef des gares d'Angoulême était parti immédiatement pour Mouthiers, dans une voiture remorquée par une locomotive.

— Au premier avis de l'accident, M. le Préfet, M. Leroy, conseiller de préfecture ; M. Paul Sazerac de Forge, adjoint au maire d'Angoulême ; M. le juge d'instruction, MM. les substituts du procureur impérial ; M. Pugeault, juge de paix ; M. le commandant et M. le capitaine de gendarmerie ; M. le commissaire central et d'autres fonctionnaires publics s'étaient transportés à la gare. Ils n'ont eu heureusement à constater que le retard occasionné par le déraillement dans la marche du train, qui est arrivé trois heures et demie plus tard que l'heure réglementaire. Le wagon-poste est seul resté sur le lieu du déraillement, ce qui a occasionné un retard dans le transport des dépêches de Bordeaux à Paris. — (*Charentais*). Nadaud.

— Un Français, M. X. (inutile de le désigner autrement), voyageait avec sa femme, en Italie, il y a deux ans. Parmi les bagages des deux voyageurs, se trouvait une cage habitée par un perroquet favori, dont Mme X. n'avait, à aucun prix, voulu se séparer, même pour un mois ou deux. Le perroquet visitait donc l'Italie avec ses maîtres pour son instruction.

On arrive à la frontière des États-Romains. Un of-

ficier se présente : exhibition des passeports, interrogatoire des voyageurs.

— Qu'allez-vous faire à Rome, etc., etc.
Vous voyez la scène d'ici. Tout à coup l'homme de la police avise l'oiseau :

— Ah ! ah ! voilà un perroquet !
— Oui.
— Diable ! Parle-t-il ?
— Sans doute.

— Et qu'est-ce qu'il dit !
— Ce que disent les perroquets.

— Monsieur ! fait l'homme de la police d'un ton sévère, il ne s'agit pas de plaisanter. On a vu des perroquets dressés à prononcer des mots mal sonnants et même séditieux. Que dit celui-ci ?
— Interrogez-le.

On essaie de faire parler le perroquet ; les employés l'entourent et l'agacent.

Soit fatigué du voyage, soit qu'il ne comprit pas l'italien, l'oiseau consterné n'ouvre pas le bec.

— Écoutez, reprend le chef des policiers, il n'y a qu'un moyen d'arranger cette affaire. Vous allez consigner sur ce papier les mots et les phrases que dit votre perroquet et déclarer sous votre responsabilité que c'est là tout son répertoire. A cette condition, vous aurez une carte de séjour pour lui.

Il fallut en passer par là. Le voyageur écrit, signe sa déclaration et on le laisse aller.

La 28^{me} Session du Congrès Scientifique de France s'ouvrira solennellement, à Bordeaux, le lundi 19 septembre, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des Assises du Palais de Justice. Un grand nombre de notabilités scientifiques ont envoyé leur adhésion et sont attendues.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — La prolongation de la sécheresse diminue de plus en plus la récolte, et il est fort à souhaiter qu'il tombe quelques pluies bienfaisantes avant les vendanges, car la grappe se développe bien lentement avec la température actuelle. Mais si la quantité fait défaut, la qualité sera bonne. Les vins vieux sont toujours très-recherchés. Les vins de 1860 se placent assez bien ; ainsi les produits du Cher, de l'Orléanais, de Blois et de ses environs, valent à l'Entrepôt ou à Bercy de 65 à 80 fr. la pièce. — Les alcools du Languedoc sont toujours cotés 115 fr. l'hect. Les 3/6 du Nord ont fléchi de 1 fr. ; on traite le disponible à 89 fr., le courant du mois à 87 fr., les 4 derniers mois de 85 à 86 fr. et les 4 premiers mois à 85 fr. (*L'Industrie*.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE D'AOUT.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	24 ^f 69	31 ^f 65
Méteil.....	19 88	27 75
Seigle.....	18 11	25 47
Orge.....	18 »	30 »
Sarrasin....	18 33	30 55
Maïs.....	14 97	21 58
Avoine.....	9 29	22 81
Haricots....	» »	» »

PAIN (prix moyen).
1^{re} qualité, 0^f 39; 2^e qualité, 0^f 34; 3^e qualité, 0^f 31.

VIANDE (prix moyen).
Bœuf 1^{er} 03; Vache 0^f 70; Veau 1^{er} 15; Mouton, 1^{er} 13c.
Porc, 1^{er} 07.

COMMUNE DE CAHORS
Marché aux grains. — Mercredi, 11 septembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	217	66	28 ^f 35	78 k. 240
Maïs.....	39	18	14 ^f 16	»

BULLETIN FINANCIER
BOURSE DE PARIS.

9 septembre 1861.
Au comptant :
3 pour 100 69 » » » »
4 1/2 pour cent 96 85 » 20 » »
Banque de France..... 2930 » 30 » »
10 septembre.

Au comptant :
Dernier cours. Hausse. Baisse.
3 pour 100 68 90 » » » 40
4 1/2 pour 100..... 96 70 » » » 15
Banque de France..... 2930 » » » »
11 septembre.

Au comptant :
3 pour 100 68 90 » » » »
4 1/2 pour 100..... 96 60 » » » 40
Banque de France..... 2930 » » » »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 7 au 11 septembre 1861.

Naissances.
9 septembre. Caunésil Emile.
9 — Contival Irma.
Mariages.
10 — Marqués (Jean-Baptiste-Joseph) et Miran (Louise-Marie-Augustine).
Décès.
7 — Barancy (Hen.-Lambert-Olivier), 45 m.
7 — Enfant du sexe féminin, présenté sans vie, des époux Henri et Tardieu.
8 — Vinel (Léonie), 45 jours.
8 — Rigal (Marie), 46 mois.
8 — Bessières (Jean), 75 ans.
9 — Couderc (Baptiste), 23 mois.
9 — Galtié (Lucien), 16 mois.
9 — Gausserès (Catherine), 68 ans.
10 — Chapou (Julie), 3 mois.
11 — Vincent (Marthe), 4 ans.
11 — Couailhac (Marguerite-Félicie), 2 mois.
11 — Planacassagne (Lucie), 4 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS.
PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

(Extrait du programme.)

« LE TEMPS sera ce que doit être un journal sous le régime du suffrage universel. Il ne relèvera d'aucun parti, d'aucune secte, d'aucune coterie. Son programme, c'est le large programme de l'esprit moderne : la liberté. Ce mot dit tout à la condition d'être bien compris, et nous espérons montrer que nous l'avons compris. »

MM. les abonnés nouveaux recevront en prime tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication :

LA FEMME EN BLANC

Ce roman, de WILKIE COLLINS, traduit par M. E. FORGUES, a obtenu en Angleterre, un succès immense qu'il voit en ce moment se renouveler en France.

LE TEMPS a acquis en outre la faculté de donner la prime à ses abonnés, aux prix très réduits de 1 fr. 50 cent. volume, expédié franc de port, tous les volumes des deux Collections suivantes, édités par Hachette et Lahure :

- 1^o La Collection des principaux Classiques français ;
- 2^o La Traduction des meilleurs Romans étrangers.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre un magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc...

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.
Un Phaéton d'occasion à vendre, pour cause de départ.

BRASSERIE CENTRALE
MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraichissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicieuse à la fois.

CHANGEMENT DE DOMICILE
AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacie. Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, F. LABIE vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS
CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR
a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.
Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Le propriétaire-gerant : A. LAYTOU.